



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Mardi 28 Juin 2016
MAISON DES SPORTS – 85000 LA ROCHE SUR YON**

Le contrôle qui vient d'être effectué par les Présidents de District fait apparaître que le quorum est largement atteint.

Présents : 50 clubs
Absent excusé : 2004 – Pétanque Chantonnaisienne
Absents : 1018 – AEG Pétanque Ste Hermine
2028 – Pétanque Thorignaise
3006 – A. Coexienne de Pétanque
3032 – Club de Pétanque de Bouin

Les pouvoirs :

- M. Daniel JUIN, Président la Pétanque Aiguillonaise donne pouvoir à Bernard GAURY
- M. Guy DOUGET, Président de la Pétanque Champagnelaise donne pouvoir à Patrick AUDAIRE
- Mme Michelle HEUTTE, Présidente de la Pétanque Fautaise donne pouvoir à Pierre CHARRIAU
- M. Jean-Pierre SUCH, Président de la Pétanque Fontenaisienne donne pouvoir à Jean-Marie MEHOUS
- M. Gilles SAILLY, Président de l'Espoir Merventais donne pouvoir à Annie VERDON
- M. Jérôme POUPIN, Président de la Pétanque du Haut Bocage Pouzauges donne pouvoir à Guy BRELAY
- Mme Marie-Claude GYPTEAU, Présidente de la Pétanque Agésinate donne pouvoir à Faicel CHAIBEDRA
- M. Alain LORMEAU, Président de la Pétanque Aubinoise donne pouvoir à Daniel MICHAUD
- M. Jean-Noël MATHE, Président des Herbiers Pétanque donne pouvoir à Jean-Yves IDIER
- M. Jacky DROUET, Président de la Pétanque Mareuillaise donne pouvoir à Claude RAGOT
- M. Laurent GABORIEAU, Président de la Pétanque Fulgentaise donne pouvoir à Françoise BRISSEAU
- M. Claude GROUSSIN, Président de Beaulieu Sport donne pouvoir à Bernard RAPITEAU
- M. Pierre GEFFROY, Président de la Pétanque Islaise donne pouvoir à Francis JOLY
- M. Allain CHADEAU, Président de la Pétanque Sablaise donne pouvoir à Marcel RACLET
- M. Michel COHE, Président de St Jean Pétanque donne pouvoir à Roger MARTIN
- M. Guy RAPP, Président de CP Noirmoutrin donne pouvoir à Gabriel LABROUSSE

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité de Pétanque de Vendée, le quorum étant atteint.

Le quorum étant largement atteint, je déclare ouverte la présente Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Départemental de Vendée.

Avant de commencer nous souhaitons mettre en place la commission « d'opération de vote » habituellement composée de Messieurs Georges GAREL, Lionel FERRE et Claude GROUSSIN qui sera absent ce soir.

Il faut donc procéder à son remplacement.
M. SAINT MAXENT est désigné par l'Assemblée.

* * * * *

Nous vous avons adressé le 06 Juin un exemplaire des statuts pour lesquels vous allez voter ce soir mais avant je voudrais vous donner un maximum d'informations.

Tout d'abord ces statuts ne concernent que l'élection du Comité Départemental et en aucun cas les clubs. Vous ferez vos élections cette année en utilisant la formule plurinomiale comme d'habitude.

Lors du Congrès de Montluçon, la FFPJP a modifié ses statuts fédéraux concernant les points suivants :

MODIFICATION DES STATUTS

Conformément à la loi, nous devons mettre à jour nos statuts et règlement intérieur. Je vous rappelle que ces modifications portent :

STATUTS FEDERAUX :

- Remplacement de COMITES REGIONAUX à la place de LIGUES ;
- Mise à jour des données légales du Code du Sport ;
- ART.3 : Obligation de respecter les statuts-types fédéraux pour être affilié ;
- ART.6 : Possibilité pour les Comités Régionaux et Départementaux de choisir le mode de scrutin de leurs instances dirigeantes uniquement parmi : plurinominal ou liste bloquée ;
- ART.19 : Mise en place du Conseil des Comités Régionaux

La Fédération a donc laissé aux Comités Départementaux le choix entre 2 possibilités pour leurs élections.

Ou > plurinominal

Ou > liste bloquée

Le bureau directeur en date du 18.01.2016 a souhaité passer à l'élection par liste bloquée par 7 voix pour et 1 abstention.

Il a considéré les avantages suivants à cette formule :

- présentation d'un projet auquel les membres de l'équipe adhèrent ;
- l'équipe en totalité est responsable de la réalisation de ce projet ;
- l'équipe sera jugée sur ses résultats par rapport au projet de départ ;
- la liste bloquée permet d'équilibrer le nombre de représentants par secteur.

Le Comité Directeur du 26.02.2016 a accepté le principe de la liste bloquée par 20 voix pour et 1 voix contre.

Nous avons donc modifié les statuts en conséquence pour vous les soumettre.

Nous avons surtout adapté les articles 12, 15 et 19 car, pour le reste, des ajustements ont été rendus obligatoires par le ministère pour respecter le nouveau Code du Sport avec notamment les nouvelles appellations des périmètres nouvelles régions.

C'est pourquoi nous vous avons adressé ce projet de nouveaux statuts, avec la convocation à cette A.G.E.

Il faudra donc répondre à la question suivante :

Acceptez-vous les nouveaux statuts du Comité Départemental de Vendée de Pétanque ?

Mais j'y reviendrai avant le vote car je souhaite vous apporter quelques explications complémentaires.

Cette liste devra comporter 17 noms dont obligatoirement 4 femmes.

Toute liste incomplète ne sera pas acceptée.

Prenons des exemples :

- Si 13 hommes et 3 femmes = liste incomplète
- Si 12 hommes et 4 femmes = liste incomplète
- ⇒ Par contre, il peut y avoir 12 hommes et 5 femmes

Notre Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le Samedi 26 Novembre 2016.
La liste devra donc parvenir au secrétariat du CD au plus tard le 26 Octobre 2016.

Je rappelle encore une fois que les clubs ne sont pas concernés.

Une dernière précision :

Le nombre de votes attribué à chaque club se fait par rapport au nombre de licenciés de ces clubs, les chiffres de licences ayant été pris au jour de l'envoi de la convocation pour l'AGE sur les conseils du juriste de la Fédération.

Maintenant, je propose de vous relire les articles 12, 15 et 19. Puis vous pouvez nous poser des questions si vous en avez.

Enfin nous reprenons la question soumise à vos suffrages :

Acceptez-vous les nouveaux statuts du Comité Départemental de Vendée de Pétanque ?

* * * * *

Réponses à questions et objections

Question : Que fait la FFPJP ?

Réponse : Une erreur grossière. Cela fait des années qu'il y a des luttes d'influence entre les différents administrateurs de la Fédération. Chacun souhaite conserver son siège, ils ont tout fait pour conserver l'ancienne formule plurinomiale. Cela veut dire que ce va être la pagaille pendant les 4 années de la future mandature.

Autre Question :

Vous avez dit que les 3 secteurs doivent être représentés. A l'extrême peut-on avoir 15 personnes d'un secteur et une de chacun des autres secteurs ?

Réponse :

A l'extrême oui, mais ce ne serait certainement pas de bon goût.

Autre Question :

Y avait il la possibilité de choisir le système de la proportionnelle ?

Réponse :

Non, les statuts fédéraux ne le permettent pas.

N'ayant plus de questions diverses l'opération de vote peut commencer :

VOTE :

139 bulletins votants

139 exprimés : 124 pour, 15 contre

Les nouveaux statuts sont adoptés et seront appliqués pour la prochaine AG électorale.

Le Président procède à la clôture de l'assemblée générale extraordinaire.

Le Secrétaire Général
Gabriel LABROUSSE



Le Président du Comité de Vendée
Jean-Pierre BURY

